



Poitiers – Veigné : la concertation

VINCI Autoroutes a souhaité engager une concertation en co-construction, en associant, dès la phase des études, l'ensemble des personnes concernées par le projet d'aménagement de l'autoroute A10 entre Poitiers et Veigné. Cette dynamique collective s'étend au-delà de la concertation réglementaire avec, en amont et en aval, des phases de concertation volontaires.

La concertation volontaire

Souhaitant associer les acteurs du territoire le plus en amont possible, pour mieux prendre en compte leurs attentes, VINCI Autoroutes a initié une concertation préalable volontaire. L'ensemble des acteurs du territoire a été rencontré dès l'automne 2015. Cette concertation volontaire a fait partie intégrante du processus d'études grâce notamment aux connaissances concrètes du territoire permettant d'enrichir l'élaboration du projet.

Cette démarche innovante, fondée sur une dynamique de co-construction, a permis de soulever les bonnes questions et de faire émerger cinq thématiques qui ont été soumises au public lors de la concertation publique réglementaire :



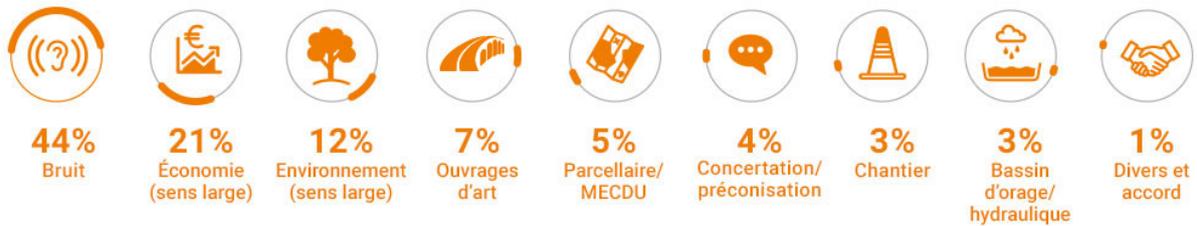
- Comment maximiser les bénéfices de ce projet pour le territoire ?
- Comment minimiser les impacts du projet d'aménagement ?
- Comment favoriser le travail environnemental lié au projet ?
- Comment favoriser le développement des nouvelles mobilités ?
- Comment co-construire l'information et la communication lors de la phase chantier du projet ?

La concertation publique réglementaire

La concertation publique réglementaire s'est déroulée du 26 septembre au 22 octobre 2016 sous l'égide des préfètes d'Indre-et-Loire et de la Vienne dans le cadre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme. Celle-ci a été réalisée sur l'ensemble du territoire traversé par le projet et a suscité l'intérêt de plus de 5 000 participants. Cette procédure a permis au maître d'ouvrage d'élaborer un projet intégrant au mieux l'ensemble des attentes du public.

5000 participants	929 contributions	579 Observations
-----------------------------	-----------------------------	----------------------------

Avis exprimés



La co-construction

Après la phase de concertation publique réglementaire, le projet d'aménagement de l'autoroute A10 est entré en phase d'élaboration des études techniques et environnementales qui précède l'enquête publique. Pour maintenir le dialogue avec les acteurs du territoire et continuer de faire évoluer le projet, VINCI Autoroutes a organisé des réunions de travail sous la forme d'ateliers de co-construction, réparties en 4 sections sur l'ensemble du tracé entre février et juin 2017. Ces ateliers ont accueilli près de 150 participants. De plus, des permanences ont eu lieu en octobre et en décembre 2017, visant, entre autres, à répondre aux questions des propriétaires fonciers concernés par les futurs travaux. Cette phase de co-construction a permis aux parties prenantes de se tenir informées et de participer activement à l'élaboration du projet.



Les rendez-vous

Afin d'entretenir un lien régulier avec les acteurs du territoire, VINCI Autoroutes a souhaité s'entretenir de manière personnalisée avec les élus des 26 communes du linéaire mais aussi avec des parlementaires d'Indre-et-Loire et de la Vienne. Des rencontres avec les représentants du monde agricole (chambres d'agriculture d'Indre-et-Loire et de la Vienne, UDSEA, SAFER), des mondes associatifs, économiques et touristiques ont également eu lieu afin d'avancer ensemble sur ce projet de territoire. Les réunions de travail avec les services de l'État se sont poursuivies avec notamment des COPIL (comités de pilotage) réguliers. VINCI Autoroutes reste disponible et à l'écoute de tous pour échanger sur les travaux d'aménagement à 2x3 voies de l'autoroute A10 entre Veigné et Sainte-Maure-de-Touraine.



Rencontre avec des acteurs économiques et touristiques au Domaine de Thais à Sorigny - novembre 2017.

Les visites de terrain

De manière pragmatique et toujours dans une volonté de proximité, les équipes de VINCI Autoroutes ont réalisé des visites de terrain, comme ce fut par exemple le cas pour déterminer les emplacements des bassins de rétention, en présence des propriétaires et/ou exploitants concernés. Afin de répondre, au cas par cas, aux différentes interrogations, l'équipe projet a également rencontré les riverains qui le souhaitaient.



Zoom sur



+ de 300 heures d'échanges avec le territoire

Grâce aux contributions, rencontres et propositions avec plus de 300 heures d'échanges avec le territoire, ce projet s'est enrichi afin de s'adapter aux spécificités et attentes du territoire.

Une dynamique poursuivie en phase travaux

VINCI Autoroutes a poursuivi cette démarche de concertation, en continuant d'impliquer les différentes parties prenantes tout au long du chantier de l'aménagement à 2x3 voies de l'autoroute A10 entre Veigné et Sainte-Maure-de-Touraine.

Tout au long du chantier, une attention particulière a été portée aux besoins du territoire. Des réunions ont été régulièrement organisées. Un dialogue permanent, la prise en compte des enjeux locaux et une communication réactive ont permis de répondre aux attentes du terrain et d'adapter, au besoin, certaines phases de travaux.